

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 30 janvier 2008

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Mercredi 30 janvier 2008
A 18 heures
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 20 décembre 2007,**
- **Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature**
- **Commission « Culture »**
 - o **Intervention de M. Gwendal STEPHAN**
 - o **Bilan de la saison culturelle 2007**
 - o **Bilan des saisons 2003-2007**
 - o **Projet Culturel Intercommunal 2008**
 - o **Tarif Spectacle du 28 mars 2008 – MJC de Bléré**
 - o **Tarif Spectacle du 31 mai 2008 – Luzillé**
 - o **Subventions aux Offices de Tourisme**
- **Comptes Administratifs 2007 – Affectation des Résultats**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget Annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Budget Annexe ZA de Sublaines**
 - o **Budget Annexe Ateliers Relais**
 - o **Budget Annexe Commerce de Cigogné**
- **Débats d'Orientations Budgétaires**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget Annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Budget Annexe Transports Scolaires**
 - o **Budget Annexe ZA de Sublaines**
 - o **Budget Annexe Ateliers Relais**
 - o **Budget Annexe Commerce de Cigogné**
- **Création d'un nouveau budget annexe « Extension ZAEIC » assujetti à TVA, et Orientations Budgétaires de ce budget**
- **Rapport d'activités de la CCBVC**
- **Personnel : Indemnités Accessoires**
- **« REOM Déchets Ménagers et assimilés »**
 - o **Rapport d'activités 2007**
 - o **Demande de subvention ADEME pour la communication 2008**
- **Commission des Affaires Economiques :**
 - o **Déclaration d'Intention d'Aliéner**
 - o **Points sur les dossiers en cours et notamment l'étude sur les extensions des zones d'activités**
- **Commission du Patrimoine**
 - o **Piscine Communautaire :**
 - **Tarifs 2008**
 - **Location du bar**
 - **Natation Scolaire 2008**
 - o **Siège Social de la CCBVC à la Croix en Touraine – Loyer**
 - o **Terrain des Aigremonts**
- **Questions Diverses**

A Bléré, le 24 janvier 2008
Le Président,
Georges FORTIER

SEANCE du 30 janvier 2008

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Philippe VASLIN - Mme Marie-Ange PANNETIER

Absents excusés : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Bléré : M Georges FORTIER - Mme Yamina LE BRIZ - MM. Jacques CHAMORET - Marcel BISSON - Mme Françoise BAROU

Chenonceaux : MM. Daniel CHAMPION - Michel LE GOFF

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Robert GIRAULT, pouvoir à M. Franck AUGIAS

Cigogné : Mme Françoise GUILLARD - M. Gérard JACQUES

Civray de Touraine : MM. Alain BERNARD - Jean-Paul COUTON

Courçay :

Absents excusés : MM. Jean-Marc CHAMPION - M. Jean-François BISTER, pouvoir au Dr Georges FORTIER

Dierre : M. Roland RAIMBAULT - Mme Geneviève HOUSSAIT

Epeigné les Bois : M. Claude LESUR - M. Jacky MARCHAU

Francueil : Mme Véronique LEMEUNIER - M. Pierre ULLIAC

La Croix en Touraine : M. André CAILLE - Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - M. Michel SACHE

Saint Martin le Beau : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL

Absent excusé : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, pouvoir à M. Didier AVENET

Sublaines : MM Joseph LOISELEUR - Christian FOUASSIER

Elu présent sans voix délibérative : M. Jean Louis CHERY

Etaient également présents : Eddy JORANDON - Céline JOLY / M. Gwendal STEPHAN de l'Association Le Muscle, coordinateur pour la Communauté de Communes de la Saison Culturelle.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Didier AVENET est désigné secrétaire de séance

Le Président fait part du report de l'approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, certaines données n'étant pas disponibles à ce jour.

Approbation du procès verbal de la réunion du 20 décembre 2007.

Monsieur Avenet fait remarquer qu'en page 10 du procès verbal, il est fait référence à deux aires accessoires d'accueil des gens du Voyage : Bléré et La Croix en Touraine. En fait, il n'existe qu'une aire accessoire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCBVC : l'aire de Bléré.

Sans aucune autre remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature.

Les décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature, depuis le Conseil Communautaire du 20 décembre 2007 sont les suivantes :

- 2008-001 : Convention d'abonnement pour la vérification périodique des installations électriques de la station de relevage - Aire d'accueil de la Plaine à Saint Martin le Beau - Sté Qualiconsult.
 - o Montant annuel de la prestation : 18,75 € HT par an.
- 2008-002 : Avenant au contrat de fourniture d'électricité au Tarif Bleu pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage de St Martin le Beau - EDF.
- 2008-003 : Convention pour la vérification électrique de la Gendarmerie de Bléré - Bureau Véritas - Montant annuel de la prestation : 440 € HT par an.
- 2008-004 : Convention avec le CIGAC - Groupama / Assurance pour le personnel titulaire de la Communauté de Communes au taux de 5,80 %.

- 2008-005 : Contrat de 3 ans pour le nettoyage des vitres du gymnase des « Aigremonts » avec la Société SUPER'NET pour un coût annuel de 1 200 € (prestation trimestrielle).
- 2008-006 : Contrat de vérification annuelle périodique avec Bureau Véritas pour :
 - o Installations Gaz : Piscine et Gymnases Communautaires - Coût annuel 350 € HT.
 - o Installations électriques : Commerces, aires d'accueil des gens du voyage (bâtiments) - Coût 440 € HT.
- 2008-007 : Contrat de vérification annuelle périodique avec Bureau Véritas pour les installations électriques des 3 déchetteries - Coût annuel de 210 € HT.
- 2008-008 : Contrat de vérification annuelle périodique avec Bureau Véritas pour les installations électriques & gaz du Commerce de Cigogné - Coût annuel de 210 € HT.
- 2008-009 : Contrat avec Aqua Life Saving pour la saison estivale 2008 de la Piscine communautaire - Coût pour la saison : 41 664 € TTC.

Commission « Culture Tourisme ».

- Intervention de M. Gwendal STEPHAN :

Monsieur Bernard remercie tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission Culture pour le travail qui a été réalisé au cours des 5 dernières années. Il regrette néanmoins que certaines Communes n'adhèrent pas encore totalement aux différentes manifestations proposées par la Commission Culture.

Il félicite Mr Stephan du travail qui a été accompli et lui donne la parole.

Monsieur Stephan remercie tout d'abord la Commission Culture et la Communauté de Communes pour la confiance qui lui a été accordée.

Il aborde ensuite les points suivants :

• Bilan des saisons 2003-2007.

Monsieur Stéphan rappelle tout d'abord les chiffres clés des 5 ans d'action culturelle :

- 56 représentations « jeune public ».
- 2 carnavaux.
- 4 festivals de théâtre.
- 3 expositions photos (dont l'une tenue à disposition des Communes).
- 20 représentations de spectacle vivant.

Le coût de l'ensemble de ces actions s'élève à 244 000 euros sur 5 ans, dont 101 000 euros provenant des fonds propres de la CCBVC, la différence étant financée par les subventions du Conseil Régional (55%) et du Conseil Général.

• Bilan de la saison 2007.

La saison culturelle 2007 s'est encore étoffée par rapport aux années précédentes avec une participation de plus en plus active des Communes.

En 2007, 35 000 euros étaient affectés à la Saison Culturelle sur le budget prévisionnel. Le compte administratif 2007 s'équilibre à 30 000 euros de fonds propres.

10 rendez-vous culturels et plus de 30 spectacles ont été proposés au cours de l'année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Bilan 2007 de la Saison Culturelle de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

• Projet Culturel Intercommunal 2008.

La saison culturelle proposée pour l'année 2008 sera composée des manifestations suivantes :

- Dans chacune des écoles du territoire de la CCBVC : présentation d'un spectacle de marionnettes « Le Génie de la Grande Poubelle » sur le tri et le recyclage des déchets. Les deux premières représentations ont eu lieu à La Croix en Touraine au cours du mois de janvier 2008.
- Dans chacune des bibliothèques de la CCBVC : présentation d'un spectacle « Jeune public » basé sur la poésie.

- 10 représentations ou spectacles : 3 spectacles sur la commune de Bléré et 7 spectacles organisés dans les autres communes de la CCBVC.
- Organisation du 5^{ème} festival « Théâtre de rue ».
- Présentation de l'exposition Photofolies dans 7 communes de la CCBVC (subvention à l'association pour l'aide au fonctionnement).

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la Saison Culturelle 2008 s'élève à 99 786 euros, dont 39 000 euros provenant des fonds propres de la CCBVC, la différence étant financée par les subventions du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Société Eco-Emballages.

Cette dépense représente 5% du budget principal de la CCBVC.

Madame Houssait demande si une manifestation est prévue pour le spectacle de fin d'année sur la Commune de Dierre. Monsieur Stephan répond que le spectacle de Marionnettes pourra être programmé à cette occasion.

Monsieur Fortier fait remarquer que la saison culturelle 2008 doit être prévue en début d'année afin de pouvoir programmer l'intervention des artistes et de demander les subventions s'y rapportant. La future Assemblée Délibérante se prononcera sur la saison culturelle 2009.

Il remercie la Commission Culture Tourisme et Monsieur Stephan pour l'ensemble de leur travail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Programmation 2008 de la Saison Culturelle de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

- Tarif du Spectacle du 28 mars 2008 - MJC de Bléré :

La Commission propose de fixer le tarif de ce spectacle, un concert de Jazz, à 5 euros la place.

L'accès sera gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

L'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la place pour le concert de Jazz prévu à la MJC de Bléré, le 28 mars 2008, à 5 euros TTC. L'accès sera gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

- Tarif Spectacle du 31 mai 2008 - Luzillé :

La Commission propose de fixer le tarif de ce spectacle, un concert de Rock, à 5 euros la place.

L'accès sera gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

L'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la place pour le concert de Rock prévu à Luzillé, le 31 mai 2008, à 5 euros TTC. L'accès sera gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

- Subventions aux Offices de Tourisme :

La Commission propose de reconduire le principe d'un subventionnement aux offices de tourisme du territoire aux montants suivants :

- 16 000 € pour l'Office de Tourisme de Bléré.
- 16 000 € pour l'Office de Tourisme de Chenonceaux.
- 2500 € pour l'Association des Amis du Manoir Bohier à St Martin le Beau.

L'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, de fixer le principe d'un subventionnement aux offices de tourisme du territoire aux montants suivants :

- 16 000 € pour l'Office de Tourisme de Bléré.
- 16 000 € pour l'Office de Tourisme de Chenonceaux.
- 2500 € pour l'Association des Amis du Manoir Bohier à St Martin le Beau.

Le Président rappelle que le site Internet de la CCBVC peut proposer des liens vers les différentes Associations du territoire. Le fonctionnement du site Internet doit, par ailleurs, être réactivé afin de suivre plus régulièrement les mises à jour. Ce travail sera réalisé avec la nouvelle Assemblée Délibérante.

Comptes Administratifs 2007 - Affectation des Résultats.

- Budget Principal :

Les comptes de gestion de la Communauté de Communes, établis par le receveur communautaire ne nous sont pas encore parvenus à ce jour. Il est dès lors impossible de procéder à leur vote. Celui-ci pourra, dès lors que le compte de gestion nous sera parvenu, être délibéré lors de la session de février.

Le résultat de fonctionnement 2007 fait apparaître un excédent annuel de 673 726,65 € auxquels il convient d'ajouter 444 709,73 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 118 436,38 €.

La section d'investissement est en excédent de 310 090,82 €. (303 748,56 € au titre de l'année 2007, et 6 342,26 € d'excédent reporté au titre de 2006).

Les Restes à Réaliser d'investissement 2007 totalisent 187 150 € en dépenses pour 98 849,20 € en recettes soit un besoin de financement à hauteur de 88 300,80 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Seulement, pour faire face aux différents investissements immobiliers prévus en 2008, le Président propose, en accord avec la Commission des Finances réunie le 23 janvier, d'affecter la somme de 300 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera de 818 436,38 €. L'affectation de 300 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 310 090,82 €.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget général.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 300 000 euros en réserve en investissement (article 1068).

Le Président fait remarquer que l'excédent en fin d'année 2007 est relativement important. L'année supplémentaire de mandature n'est pas une année favorable pour prendre des décisions engageant la CCBVC dans une opération à long terme. Certaines décisions ont donc été reportées (exemple : intégration de l'ex SIVOM).

De plus, une subvention de 200 000 euros pour les travaux réalisés à la piscine a été obtenue et perçue en 2007.

- Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».

Monsieur Saché fait remarquer que l'année 2007 était la première année de mise en place de la redevance incitative. De plus, les rattachements, tant en recettes qu'en dépenses, ont été effectués et sont pris en compte dans le compte administratif 2007 qui va être présenté.

Le résultat de fonctionnement 2007 fait apparaître un excédent annuel de 74 699,47 € auxquels il convient d'ajouter 144 002,14 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 218 701,61 €.

La section d'investissement est en excédent de 61 070,07 € (soit un excédent de l'exercice de 78 928,21 € et un déficit reporté précédemment de 17 858,14 €).

Les Restes à Réaliser d'investissement 2007 totalisent 17 508,75 € en dépenses pour aucune recette soit un besoin de financement à hauteur de 17 508,75 €

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Pour tenir compte des modifications comptables en M4 au 1^{er} janvier 2008, et notamment du changement de procédure comptable relative aux ICNE (contrepassation jusqu'au 31 décembre 2007, rattachement à compter du 1^{er} janvier 2008), le résultat d'investissement doit être amputé de 10 801,78 €. La reprise de résultat à la section de fonctionnement sera de 218 701,61 €. Aucune affectation. Le report de l'excédent d'investissement sera de 50 268,29 €.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget Annexe REOM - Déchets ménagers et assimilés.

- Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Le résultat d'exploitation 2007 laisse apparaître un excédent de 23 102,90 €. En tenant compte de la reprise du déficit 2007 (50 274,09 €), le résultat global du fonctionnement est un déficit de 27 171,19 €. Aucun mouvement n'a été enregistré en section d'investissement. Le déficit de fonctionnement sera repris au budget 2008.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget Annexe ZA de Sublaines.

Les promesses de vente des terrains pour la réalisation de la ZA de Sublaines sont, à ce jour, signées. Les dépenses d'investissement pour aménager ce site vont être importantes dans les prochaines années. Les subventions devraient représenter environ 80% de ces dépenses.

- Budget Annexe « Ateliers Relais ».

Il n'y a eu aucune écriture relative au fonctionnement en 2007.

En investissement, le résultat fait apparaître un déficit de 3 048 € (coût de l'APS et de l'APD).

Les Restes à Réaliser d'investissement 2007 totalisent 83 321,75 € en dépenses pour aucune recette soit un besoin de financement à hauteur de 83 321,75 € (il s'agit des honoraires d'architecte & de l'acquisition du terrain à la Ville de Bléré).

Le déficit d'investissement sera repris au budget 2008.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget Annexe Ateliers Relais.

Le Président rappelle qu'il est prévu de réaliser 900 m² couverts sur le site.

- Budget Annexe « Commerce de Cigogné ».

L'ensemble des travaux est, à ce jour, achevé.

Le résultat de fonctionnement 2007 fait apparaître un excédent annuel de 2 081,79 €.

La section d'investissement est en déficit de 189 443,40 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2007 totalisent 17 532 € en dépenses pour 153 757 € de recettes soit un excédent de Restes à Réaliser de 136 225 €

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il est possible d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à l'Investissement soit 2 081,79 €.

La reprise de résultat à la section de fonctionnement sera nulle. Affectation de 2 081,79 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 189 443,40 €.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget Annexe Commerce de Cigogné.

- Budget Annexe « Transports Scolaires ».

Le Président informe les élus que le Compte administratif du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires présente un excédent de fonctionnement de 99 834,25 euros.

Monsieur Jacques arrive à 18h40.

Débats d'Orientations Budgétaires.

- Budget Principal.

Le Président fait lecture des Orientations Budgétaires :

*** Recettes de Fonctionnement :**

Les recettes fiscales de la CCBVC devraient être stables pour l'année 2008 (taux de la TP : 11.72%).

Les dotations resteront sensiblement égales à celles de 2007.

Nous devrions voir une petite augmentation des recettes liées aux aires d'accueil des Gens du voyage du fait d'une ouverture sur une année pleine

*** Dépenses de fonctionnement :**

Les charges à caractère général devraient augmenter du fait du fonctionnement sur une année entière des aires d'accueil des gens du voyage, de l'entrée en charge complète de la gestion du Gymnase des Aigremonts et de l'installation de la CCBVC à La Croix en Touraine (projet en cours). Nos installations les plus anciennes demandent également des travaux d'entretien relativement importants.

En ce qui concerne les charges de personnel, il faut prévoir une augmentation du chapitre par rapport à l'exécution 2007. En effet, 2 postes ont été créés au 1er septembre 2007 et nous aurons une charge sur une année entière (même si nous percevons des aides du CNASEA pour nos CAE en recettes).

En chapitre 65, il y a une augmentation des indemnités du fait de l'élection d'un nouveau vice Président en tant que vice présidente.

En chapitre 65, il y a également les subventions aux associations :

16 000 € pour chacun des deux Offices du tourisme.

2 500 € pour l'association des Amis du Manoir Bohier.

*** Investissement : dépenses et recettes**

Continuité des projets

1. Aire des Gens du Voyage : les travaux sont terminés mais il reste quelques factures à payer. La Commission propose de mettre des crédits pour la réhabilitation du terrain de Bléré (100 000 €) - aucune subvention.
2. Piscine communautaire - phases 1 et 2 / Les travaux sont terminés, il ne reste que quelques factures à payer.
3. Hors Opération -

Travaux au presbytère de la Croix en Touraine afin d'en faire le siège social de la CCBVC.

Nouveaux Projets

4. Piscine Communautaire - Phase 3 - Vestiaires :

Inscription budgétaire possible (600 000 €) avec subventions, a priori, uniquement de la Région via le Pays à hauteur de 200 000 € (si inscription au moment de la révision en 2008).

5. Extension du Gymnase Communautaire - DOJO / Salle de Gym :

Inscription budgétaire possible (1 400 000 € - estimatif 2005) avec subventions de la Région et du Conseil général (montant à déterminer).

6. Réhabilitation du plateau extérieur - Collège :

Le Président a écrit au président du Conseil Général d'Indre et Loire il y a quelques mois pour connaître les modalités de subvention pour cet équipement, intégré dans l'enceinte du collège et utilisé exclusivement par les collégiens. Le courrier est resté jusqu'à ce jour sans réponse.

7. Commerce de Courçay :

Coût estimatif de 200 000 € avec des subventions du FISAC (30 %), du Contrat de Pays (20 %), et du Conseil Général (30 %).

8. Vidéosurveillance des Zones d'Activités :

Le Président a rencontré M. EDER de la Gendarmerie de Bléré qui lui a présenté une demande quant à la vidéosurveillance dans les zones d'activités. Le Président a écrit à l'ensemble des entreprises des zones St Julien et Bois Pataud à ce sujet.

9. Nouvelle Gendarmerie de Bléré :

Les 1ères dépenses vont avoir lieu en 2008 du fait de la procédure de **délégation de maîtrise d'ouvrage**. Rappel : il faut fournir aux autorités de la Gendarmerie Nationale un pré-APS pour décembre 2008.

10. Bâtiment Industriel ex-BOULPAT :

La Commission des affaires économiques propose de préempter ce bâtiment et le terrain pour une somme de 180 000 € pour réhabiliter le site.

11. Achat de terrains :

- Terrain du Gymnase des Aigremonts.

12. Hors Opération :

- Siège social à La Croix en Touraine : mobilier pour les bureaux supplémentaires.
- Achat d'un véhicule.

Le Président fait remarquer que la Commune de La Croix en Touraine propose de mettre à disposition le terrain pour la mise en place de l'aire de tir à l'arc intercommunautaire.

- **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».**

Monsieur Saché présente les orientations budgétaires 2008 du budget REOM.

Suite à la réunion du Bureau du SMITOM en date du 27 janvier 2008, il apparaît que les coûts de transfert pourraient augmenter de 7% en 2008. Cette augmentation du coût à la tonne serait due à la diminution du tonnage des ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCBVC.

Les installations restent surdimensionnées pour les tonnages transitant sur le site, certaines collectivités n'ayant pas souhaité adhérer au SMITOM. Le coût du transfert des OM représente 50% du coût du traitement.

Le coût de traitement des déchets verts devrait diminuer légèrement en 2008. En effet, les déchets verts du Syndicat Valéco (41) seront traités sur le site du SMITOM en 2008.

En 2008, une benne à bois va être mise en place sur la déchetterie de Bléré afin de limiter les coûts de traitement du tout-venant. De nouvelles colonnes à verre et à journaux vont être achetées. Enfin, les orientations budgétaires présentées tiennent compte de l'augmentation des coûts due aux formules de révision.

Monsieur Saché rappelle que la collecte des DASRIS (seringues...) est en place depuis décembre 2007. Environ 35 personnes sont inscrites. Le coût de ce service est estimé à 5 000 euros en 2008.

Le problème de la traçabilité obligatoire pour ces déchets est évoqué.

Le coût du recouvrement de la REOM (impayés compris) représente environ 3% du montant total de la REOM. Ces 3% sont à comparer aux 8% prélevés par l'Etat sur la TEOM.

Il est important de noter que la Trésorerie de Bléré rembourse les frais d'envoi des factures.

Monsieur Papineau demande si le document présenté concernant les orientations budgétaires 2008 pourrait être complété par le diagramme des recettes. Ce graphique sera rajouté et joint lors du vote du budget 2008.

Monsieur Saché conclut en faisant remarquer que lorsque l'usine d'incinération de Blois est en arrêt pour maintenance ou panne, les OM de la CCBVC sont enfouies à Sonzay. Dans ce cas, aucune subvention Eco-Emballages n'est versée.

- **Budget Annexe « Transports Scolaires ».**

Il s'agit essentiellement de reprendre la même structure de dépenses que celle qui existait au Syndicat Intercommunal. Nous reprenons un excédent de 99 834,25 €.

- **Budget Annexe « ZA de Sublaines ».**

Il est proposé d'inscrire les investissements suivants :

- Acquisition de terrains pour 1 400 000 € en cours avec signature des premiers actes d'ici à l'été 2008.
- Subvention de la Région via le PLT de 400 000 €.
- Subvention du Département : 60 %.

- **Budget Annexe « Ateliers Relais ».**

Dans ce budget seront retracées les opérations relatives à la réalisation de 2 ateliers relais, mais aussi d'un bâtiment en VEFA (Vente en l'Etat futur d'Achèvement) à l'entreprise Art de Vie (implantée actuellement à Athée sur Cher).

L'achat du terrain ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre ont été reconduits par le biais des restes à réaliser.

Nous allons désormais inscrire les travaux de réalisation en scindant la partie construction en VEFA de la partie conservée par la Communauté de Communes.

La VEFA est une opération « blanche » pour le budget annexe de la Communauté de Communes en ce sens que l'entreprise reversera à la Communauté de Communes la totalité des coûts de construction, ainsi qu'une partie du terrain.

Les coûts de construction sont estimés à la somme de 700 000 € TTC (dont 34 % sont imputables à l'entreprise).

Nous lancerons l'appel d'offre pour les travaux d'ici à mi-février. Il serait souhaitable, tant pour l'entreprise Art de Vie que pour la Communauté de Communes de débiter les travaux courant avril. La durée des travaux est estimée à 5 mois.

Le taux de subvention est de 30 % répartis comme suit :

- VEFA : 25 % du Conseil Général et 5 % de la CCBVC - nouveau règlement du FDAT.
- Ateliers d'accueil : 10 % de la Région via le Pays Loire Touraine, 20 % du Conseil Général.

- **Budget Annexe « Commerce de Cigogné ».**

Les travaux de construction sont terminés et il reste quelques factures à solder. En recette, les subventions devraient être versées en 2008 (FISAC, 50 % de la Région, du département, et de la commune).

Nous devrions voir également les encaissements des loyers.

Création d'un nouveau budget annexe « Extension ZAEIC » assujetti à TVA, et Orientations Budgétaires de ce budget.

Ce budget va permettre la gestion des extensions des « petites » zones d'activités Communautaires (ZAEIC = Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire) à savoir :

- Extension de la Zone de la Folie à St Martin le Beau.
- Extension de la Zone de Ferrière à Athée sur Cher.
- Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine.

Il est obligatoire de gérer les zones d'activités en budget annexe. Il s'agit d'un budget en nomenclature M14 adaptée aux lotissements avec assujettissement à TVA.

Ce budget retracera notamment, en 2008, les frais d'étude de SOMIVAL pour les extensions des zones et, si possible, des acquisitions foncières.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, AUTORISE la création de ce nouveau Budget « Extension ZAEIC » assujetti à TVA

Personnel : Indemnités Accessoires.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la suppression des deux postes relatifs aux travaux accessoires ainsi que les indemnités accessoires s'y rapportant, et ce à compter du 31 mars 2008.

REOM Déchets Ménagers et assimilés -

- Rapport d'activités 2007 :

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères pour l'année 2007.

- Demande de subvention ADEME pour la communication 2008 :

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide de l'ADEME pour la communication 2008.

Commission des Affaires Economiques :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée puis laisse la parole à M. JACQUES.

Monsieur le Maire de Bléré a reçu le 5 décembre 2007 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) d'un bien sis 22 rue Alfred NOBEL à Bléré (parcelle ZM 363) au profit de la SCI JMR Immobilier. Le Président précise qu'il s'agit des anciens établissements Boulpat.

Le Président indique que la Mairie de Bléré a transmis, pour information et avis, la DIA à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher. La Commission des Affaires Economiques a examiné la DIA lors de sa réunion du 8 janvier dernier. La Commission propose au conseil communautaire d'appliquer le Droit de Préemption Urbain sur ce bien. Seulement, la communauté n'est pas titulaire de ce droit sur cette zone, la Ville de Bléré ne l'ayant pas transmis à la Communauté de Communes.

Pour permettre le débat de ce soir, Monsieur le Maire de Bléré, après s'être fait expliquer le droit par la Préfecture, en pareille affaire, a arrêté, en vertu de sa délégation de compétences donnée par le Conseil Municipal de la Ville de Bléré en date du 12 avril 2001, la transmission de l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur la ZM 363 sise 22 Rue Alfred NOBEL à Bléré, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ou à l'un des Vices Présidents.

La parcelle concernée par la DIA (ZM 363 sise 22 Rue Alfred Nobel à Bléré pour une contenance de 7 220 m²) appartient à la SCI MARCLAUD.

Monsieur Papineau demande si le prix de 180 000 euros est un prix provenant d'une négociation ou s'il s'agit d'une estimation des Domaines. Monsieur Jacques répond qu'il s'agit du prix fixé par le vendeur et que la CCBVC ne peut préempter en deçà du prix exposé.

Monsieur Vaslin demande si un projet concernant l'utilisation future de ce terrain a déjà été fixé.

Il fait remarquer que cette acquisition va figer 180 000 euros sur le budget général. Le Président répond qu'il s'agit d'une action volontariste afin de combler le manque de terrains pour activités commerciales et industrielles. Il s'agit d'un projet réalisé dans le même état d'esprit que pour la Société SOGAREP. Le Président rappelle que 3 millions d'euros vont être investis sur la Zone d'Activités de Sublaines.

Le conseil communautaire, Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Affaires Economiques faisant valoir l'intérêt pour notre Communauté de Communes d'acquérir ce terrain bâti pour requalifier le site et apporter de nouvelles opportunités d'installations sur le site, Sur proposition de la Commission des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 21, contre : 4, abstentions : 5), AUTORISE Monsieur le Président à exercer le droit de préemption urbain, transmis par Monsieur le Maire de la Commune de Bléré au profit de la Communauté de Communes, sur la parcelle cadastrée ZM 363, sise 22 Rue Alfred NOBEL, commune de Bléré, d'une superficie de 7 220 m² sur laquelle est édifié un ancien bâtiment industriel, appartenant à la SCI MARCLAUD, domiciliée 22 Rue Alfred NOBEL, ZI de Bois Pataud, à Bléré et représentée par M. et Mme CONSTANT-BAUD, pour permettre la requalification du site industriel et apporter de nouvelles opportunités d'installations d'entreprises sur le site au prix de 180 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition

Commission du Patrimoine :

- Piscine Communautaire :

o Tarifs 2008 :

Les dates d'ouvertures de la piscine seront a priori les suivantes : du samedi 31 mai au dimanche 28 septembre 2008.

La Commission propose le maintien des tarifs au niveau de ceux de 2007 :

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe les tarifs d'accès à la piscine communautaire pour l'année 2008 :

o Tarifs normaux :

	2008
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans (y compris visiteurs et accompagnateurs)	1.50 €
Enfants - Carnet de 10 entrées	12.00 €
Adultes (y compris visiteurs et accompagnateurs)	2.50 €
Adultes - Carnet de 10 entrées	20.00 €

Il est précisé que toute personne accédant à la piscine doit être munie d'un ticket (y compris les accompagnateurs pour les CLSH).

o Tarifs CLSH - Centre de Loisirs sans hébergement ayant leur siège social au sein de notre Communauté de Communes :

	2008
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans	0.80 €
Adultes	1.30 €
Visiteurs enfants de 3 à 16 ans	0.80 €
Visiteurs adulte + accompagnateurs	1.30 €

Il est précisé que les CLSH extérieurs doivent s'acquitter du tarif normal d'entrée à la piscine. Ce tarif est proposé également pour la MJC de Bléré.

Rappel : Nouveauté 2008, acceptation des Chèques Vacances & Coupons Sport.

o Location de lignes d'eau à l'Association ALS :

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe le tarif de location de lignes d'eau à l'association ALS à 760 € pour la saison estivale 2008.

o Location du bar :

L'Assemblée Délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif de location du Bar de la piscine communautaire à 160 € pour les mois de juillet et août, les mois de juin et septembre étant gratuits.

o Natation Scolaire 2008 :

Compte tenu du nombre de séance pour les enfants (8 séances maximum par an), la Commission propose de ramener le tarif de natation scolaire de 15 € à **12 € par élève et par an** en prenant en compte les effectifs allant à la piscine communautaire en septembre. La règle retenue pour le calcul est :

- pour les primaires, facturation à la Commune de l'école.
- pour le collège, facturation à la Commune de résidence de l'enfant.

L'Assemblée Délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de natation scolaire à 12 € par élève et par an en prenant en compte les effectifs allant à la piscine communautaire en septembre. La règle retenue pour le calcul est :

- pour les primaires, facturation à la Commune de l'école.
- pour le collège, facturation à la Commune de résidence de l'enfant.

- **Siège Social de la CCBVC à la Croix en Touraine - Loyer :**

Suite à une décision du Conseil Municipal de la Commune de La Croix en Touraine, la Commission propose de fixer le montant du loyer du futur siège de la CCBVC, à compter du 1er février 2008, à 850 euros par mois.

Monsieur Ulliac rappelle que le montant des travaux d'aménagement (électricité, peinture) est d'environ 50 000 euros, à la charge de la CCBVC.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Commune de La Croix en Touraine concernant le montant du loyer du futur siège de la CCBVC. Ce montant est fixé à 850 euros par mois à compter du 1^{er} février 2008.

- **Terrain des Aigremonts.**

La Commune de Bléré propose de vendre le terrain des Aigremonts à la CCBVC au tarif de 18 euros le m².

Cette acquisition concernerait l'aire de stationnement des cars, le terrain du gymnase et le terrain chaulé, soit 18 000 m² environ.

Monsieur Vaslin est favorable à cette acquisition mais demande à ce que le terrain sur lequel est bâti le gymnase soit cédé à titre gracieux par la Commune de Bléré, dans un souci de solidarité et d'équité avec les autres communes. Il cite l'exemple des communes de Cigogné ou de Luzillé qui ont mis à disposition les terrains pour la construction de commerces.

Monsieur Chamoret approuve les propos de Monsieur Vaslin.

Monsieur Gauvin fait remarquer que la construction du Commerce à Luzillé représentait un intérêt plus communal qu'intercommunal, ce qui justifiait la mise à disposition des terrains par la Commune.

Le Président rappelle que la participation de la Commune de Bléré pour l'entretien du Collège est très importante.

Monsieur Chantrel dit que si les élus avaient eu connaissance des coûts au début du projet, les décisions auraient sans doute été différentes.

Monsieur Augias demande si un recours à l'emprunt est prévu pour l'achat de ce terrain. Le Président répond que la dépense sera affectée sur les fonds propres de la CCBVC.

L'Assemblée Délibérante, à la majorité (pour : 24, abstention : 6), après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Commune de Bléré concernant l'achat du terrain des Aigremonts au tarif de 18 euros par m².

Questions Diverses -

Il n'y a pas de question diverse.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

Le Président,
Georges FORTIER